

> Toutes les communes > Saint-Judoce

Conseil. L'opposition majoritaire fait blocus

Publié le 12 avril 2018

VOIR LES COMMENTAIRES

Martial Fairier, maire de Saint-Judoce, fait actuellement face à une fronde de la part des élus de l'opposition, majoritaires à la suite du départ de plusieurs conseillers municipaux pour raisons personnelles. Situation inédite, le conseil municipal a adopté le compte de gestion 2017 à l'unanimité lors du conseil municipal du 31 mars dernier. Ce compte est contrôlé par le Trésor public. Il a en revanche refusé sans motif, par sept voix contre et six voix pour, l'adoption du compte administratif 2017 qui rapproche également les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes, mais n'est pas soumis au contrôle du Trésor public.

Pas de budget pour le moment

En outre, le conseil municipal, après délibération par 7 voix contre et 6 voix pour, a également refusé sans motif, l'adoption du budget primitif principal 2018 de la commune de Saint-Judoce. Le vote du budget doit en principe intervenir avant le 15 avril. Dans l'urgence, le maire a organisé un second vote, mardi 10 avril, et a essuyé le même refus. Lorsqu'un budget primitif n'est pas voté, le préfet saisit sans délai la Chambre régionale des comptes. Il joint à cette saisine l'ensemble des informations et documents indispensables à l'établissement du budget. La chambre formule alors des propositions pour le règlement du budget dans un délai d'un mois puis le préfet règle par arrêté le budget primitif. À compter de la saisine de la chambre régionale des comptes et jusqu'au règlement du budget par l'État, la commune ne peut adopter aucune délibération sur le budget en cours. Les projets en cours sont ainsi gelés (rénovation de la salle communale, projet d'archivage, réfection du bureau de la secrétaire, etc.)...

Retrouvez **plus d'articles**

[Collectivités territoriales](#)

[Commune](#)

[Conseil municipal](#)

[Saint-Judoce](#)